

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 331

présenté par

Mme Le Pen, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

**ARTICLE 2 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'IVG chirurgicale est un geste très particulier qui doit rester dans les seules mains des médecins ;

Cet amendement propose de supprimer cet article qui souligne à nouveau l'approche idéologique des auteurs de l'amendement en commission sur ce sujet, approche déjà dénoncée lors de l'examen de la proposition de loi n° 488 visant à renforcer le droit à l'avortement.